



## Formulaire d'inscription

### Stages de musique et de danse 2017-2018

Avant de remplir le formulaire, merci de lire attentivement ce document.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Pour les stages de musique, merci de préciser votre pratique musicale :

S'inscrit au(x) stage(s) de :

-  
-  
-

TARIFS	PLEIN	REDUIT
Stages de musique ou de danse	50€	40€
Ré-enchanter l'écrit		
Poèmes cardinaux	75€	60€
Chants séfarades		

**Tarif réduit sur justificatif** : élèves du COMDT, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'AAH, étudiants - 26 ans.

**\*Carte d'adhérent du COMDT** : tous les stagiaires doivent payer une **cotisation annuelle et obligatoire de 12€**.

Si vous n'êtes pas déjà adhérent du COMDT, n'oubliez pas d'ajouter 12€ aux frais d'inscriptions au(x) stages(s).

*Carte valable du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018.*

Stages en partenariat avec l'ARPA, les adhérents à l'ARPA sont exemptés de l'adhésion au COMDT. Merci de joindre un justificatif à votre paiement.

**A savoir !** Les stages peuvent être pris en charge dans le cadre de la formation professionnelle par l'employeur.

#### Inscriptions

- Inscriptions à l'accueil du COMDT aux horaires habituels d'ouverture.
- Par courrier – postal ou électronique – en indiquant lisiblement vos coordonnées ainsi que le titre du (des) stage(s) choisi(s). L'inscription est validée dès réception du paiement.

#### Règlement

- Par chèque, à l'ordre du COMDT.
- Pour les mandats et les virements, contacter l'accueil.
- Ne pas oublier d'ajouter à vos frais d'inscription les 12€ correspondant au tarif de la cadre d'adhérent annuelle obligatoire.

*Les inscriptions sont closes sept jours avant le stage. Un minimum de six stagiaires est requis pour le maintien d'un stage. En cas de défection, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.*